RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 00315
Numéro SIREN : 335 354 064
Nom ou dénomination : ETABLISSEMENTS MALAVAL

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2018 sous le numéro de dépôt 16441

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

SELARL CABINET D'AVOCATS SAUVEBOIS
32 Grand rue
34980 Saint-Gely-du-Fesc

V/REF :
N/REF : 86 B 315 / 2018-A-16441

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 03/07/2018, les actes suivants :

Ordonnance du président en date du 29/06/2018
- Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes jusqu'au 30/09/2018

Concernant la société

ETABLISSEMENTS MALAVAL
Société par actions simplifiée
route de Palavas - chemin du Floréal
34970 Lattes

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-16441 le 03/07/2018
R.C.S. MONTPELLIER 335 354 064 (86 B 315)

Fait à MONTPELLIER le 03/07/2018,
LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE
MONTPELLIER

86 B 315

A 16441

ETABLISSEMENTS MALAVAL
Société par actions simplifiée
Au capital de 213.428,6 euros
Siège social : Route de Palavas
Chemin de Floréal
34970 LATTES
R.C.S. Montpellier 335 354 064

03 JUIN 2018

REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

Le soussigné, Guy MALAVAL, agissant en sa qualité de Président de la société MALAVAL au capital de 213.428,62 €, dont le siège social est à LATTES (34970), Route de Palavas, Chemin de Floréal, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 335 354 064, a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société MALAVAL a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social au 31 décembre 2017.

Elle devrait donc, en application de l'article L. 223-26 du Code de commerce, statuer sur les comptes sociaux avant le 30/06/2018, date d'expiration du délai d'approbation de six mois courant à comptant de la clôture, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Cependant, l'assemblée n'a pu être convoquée dans les légaux suite à la modification dans les organes de Direction de la société. L'Assemblée Générale ne pourra donc pas se tenir avant le 30 juin 2018.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de prolonger de TROIS (3) mois, soit jusqu'au 30 septembre 2018, le délai de décision des associés appelés à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

DÉPOSÉ AU GREFFE
21 JUIN 2018
TRIBUNAL DE COMMERCE

Fait à LATTES
Le 12 juin 2018

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
9 RUE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER

ORDONNANCE

NOUS, JEAN-MARC PAUZES , PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER
VU LA REQUETE CI CONTRE ET LES MOTIFS Y EXPOSES,

VU LES ARTICLES L 223-26 , L 241-5 , L 225-100 , ET R 225-64 DU CODE DE COMMERCE
AUTORISONS:

ETABLISSEMENTS MALAVAL
route de Palavas - chemin du Floréal
34970 Lattes
NUMERO RCS :335 354 064
86 B 315

A PROLONGER JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2018
LE DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.

FAIT ET DONNE A MONTPELLIER LE 29 JUIN 2018

LE GREFFIER ASSOCIE P/ LE PRESIDENT
Le Juge délégué Jacques FOURNIER.

TRIBUNAL DE COMMERCE MONTPELLIER